

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00434
Numéro SIREN : 414 884 288
Nom ou dénomination : A2C AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000445

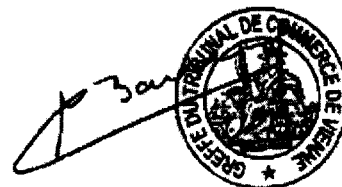
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**

Dénomination : A2C AUTOMOBILES
Adresse : rue de Revollon 38150 Chanas -FRANCE-

n° de gestion : 1997B00434
n° d'identification : 414 884 288

n° de dépôt : A2019/000445
Date du dépôt : 22/01/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique



671458

665

A2C AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée au capital de 616 000 euros
Siège social : Rue de Revollon 38150 CHANAS
414 884 288 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-sept janvier,
A 8 heures,

Monsieur Christian CARRER, représentant la société L2C GESTION, Société civile au capital de 1 300 euros, ayant son siège social Lieudit La Coste, Le Replat 07340 PE AUGRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 477 885 396 RCS AUBENAS, Associée unique de ladite Société, propriétaire de la totalité des 6160 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société A2C AUTOMOBILES,

Et gérant non associé,

A pris les décisions suivantes :

- Rapport de la gérance,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Questions diverses.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, et après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2018 faisant apparaître des capitaux propres d'un montant de 463 962 euros que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L2C GESTION
Associée unique
Christian CARRER

